

Le défenseur nous donne encore une fois le récit des deux entrevues du général Boyer avec M. de Bismark.

Ainsi, on ne va pas à Versailles pour capituler; on n'y va pas pour ramener l'empereur; on y va pour une convention militaire; le chancelier vous dit que vous ne l'aurez pas; que le roi et M. de Moltke traiteront Metz comme on a traité l'armée de Sedan; mais que, quand à lui, l'homme politique qui ne peut pas accepter les idées militaires rigoureuses du souverain et du major général, il fera une proposition. Laquelle? Il ne veut pas traiter avec le gouvernement de la défense nationale; il ne veut pas traiter avec l'empereur; l'empereur est prisonnier, on dirait qu'il n'est pas libre; mais il y a la régence, il y a l'impératrice. — Et le général Boyer reprend: — « Je n'ai pas qualité pour engager de semblables négociations. » — « Mais vous avez donc reconnu le gouvernement de la défense nationale! » — « Non, puisque nous n'avons jamais pu nous mettre en rapport avec lui. »

Mais, nous avons fait un serment à l'empereur, et nous attendrons, pour en être relevés, que le pays se soit prononcé sur la forme du gouvernement. C'est alors que M. de Bismark va exposer son plan au général Boyer, qui l'écoute pour le rapporter, à Metz, à tous les valeureux officiers qui l'ont chargé de cette mission....

Eh! bien, pas un Français, au cœur véritablement patriotique, ne pourrait trouver un mot à reprendre dans toutes ces déclarations; seuls, ceux qui veulent le triomphe du fait sur le droit, et qui pensent qu'ils peuvent légitimement nous imposer ce que nous — la majorité, — nous ne voulons pas, peuvent se révolter contre de semblables paroles: « Les pouvoirs publics, l'armée des pouvoirs publics, l'armée de la France. »

De grands événements se sont produits, l'état de choses a été changé, il faut que le pays soit consulté, on le consultera, et quand le pays aura dit ce qu'il veut, l'armée fera exécuter ce que veut la nation.

La déclaration du général Boyer se termine ainsi:

« Tel est à peu près le sens de l'entretien que j'eus avec M. de Bismark. Il restait à savoir si ces conditions seraient acceptées par le roi et son conseil à Versailles, et par le conseil de guerre à Metz. »...

Tout à l'heure, nous allons retrouver le général Boyer à Londres, tout à l'heure nous allons assister au sublime, au généreux effort d'une impératrice désespérée, non pas de la perte de sa couronne, mais des malheurs de la France; nous saurons ce qu'on allait lui demander, et nous admirerons le courage et l'honneur avec lesquels elle a refusé ce qu'on lui proposait.

C'est le chapitre suivant: il se rattache à celui que je viens d'examiner, et sur lequel j'ai tout dit. Je ne crains pas d'affirmer qu'il ne peut y avoir au monde un officier qui n'eût pas accepté la mission confiée au général Boyer, et qui ne l'eût pas remplie comme il l'a fait.

L'audience est suspendue pour quelques instants.

A la reprise, M^e Lachaud poursuit en ces termes:

Messieurs, le général Boyer revient; il revient dans les conditions que vous savez; il revient avec les paroles de M. de Bismark, qui sont expliquées, interprétées de la façon la plus nette dans les pièces que j'ai eu l'honneur de vous lire tout à l'heure. Ce sont des nouvelles graves pour arriver à une convention militaire ou à la paix. Il est absolument

nécessaire qu'un pouvoir régulier intervienne, — il n'y en a plus, ou plutôt il n'y en a qu'un, c'est la régence.

Le 18, il y a eu une conférence nouvelle, et tous les chefs de l'armée sont convoqués pour apprendre le récit du voyage du général Boyer, et pour arriver à l'extrémité terrible où l'on se trouve.

Ce procès-verbal n'est pas signé, mais qu'importe? Il a été rédigé incontestablement avec la loyauté la plus grande, et pas un chef d'armée n'en a nié les déclarations...

Après avoir lu ce procès-verbal que nous connaissons déjà, le défenseur continue:

Permettez-moi, messieurs, de m'arrêter un instant. Sentez-vous tout ce qu'il y a dans le cœur de ces valeureux chefs d'armée? Voyez-vous la lutte qui s'engage entre leur amour



M^e LACHAUD père.

pour la patrie et pour son honneur, et les difficultés insurmontables qui se dressent devant eux? Oui, il faut sortir; oui, il faut mourir, si l'honneur le veut, mais l'honneur ne le demande pas. Mais c'est la suprême et la dernière armée de la France; mais cette folie glorieuse, on n'a pas le droit de la faire, quand on commande à des soldats valeureux, mais entamés par la famine, à des soldats hors d'état de franchir les premières lignes. Et alors la raison revient. Ah! qu'ils ont dû souffrir et que leur cœur a dû saigner, quand le sentiment du soldat s'est fait jour, quand il a parlé de la bataille; mais il a fallu ensuite retomber dans la réalité, et la réalité c'est la convention militaire; la réalité, c'est la négociation inévitable; la réalité, c'est le traité avec la Prusse.

Il faut donc traiter; mais il faut traiter, parce qu'il n'y a pas un gouvernement qui puisse

négociier. Il faut, comme on le dit dans ce paragraphe, « permettre de concourir à l'établissement d'un gouvernement avec lequel le gouvernement allemand puisse traiter. » Ce qui s'entend ainsi : Nous allons employer un moyen qui nous conduira à un résultat légal ; nous, les soldats du pays, nous resterons les soldats du gouvernement régulier du pays. C'est bien là la pensée. D'ailleurs, tout à l'heure, je vous lirai les déclarations du maréchal Canrobert, du maréchal Le Bœuf, du général Frossard ; je vous lirai tout ce que le général Boyer a raconté, comme l'ayant entendu de la bouche du général Changarnier, et alors j'aurai bien le droit de demander à M. le Commissaire spécial du gouvernement si ce sont là des généraux qui conspirent, et qui veulent imposer à la France un pouvoir que la France repousse.

Vous n'oubliez pas que nous étions à la veille du 31 octobre, cette première manifestation horrible de l'esprit démagogique. Si bien que, s'il faut en réduire beaucoup dans les récits de M. de Bismark au général Boyer, il faut aussi reconnaître que la situation était douteuse.....

C'est ainsi qu'entraînés par une force irrésistible, et que, ne voulant pas la perte de nos malheureux soldats, dernier espoir de la patrie, il fut décidé à l'unanimité que le général Boyer partirait pour Londres, et irait demander à l'impératrice son intervention.

Il arrive à Londres, messieurs ; il voit l'impératrice, et ici je n'ai qu'à raconter ; les appréciations ne sont pas nécessaires, et la correspondance qui est aux pièces, et que vous allez connaître, vous dira mieux que mes paroles quel rôle de dévouement l'impératrice des Français s'était imposé dans cette lamentable affaire.

Ah ! que M. le Commissaire du gouvernement me permette de le lui dire, je croyais que, le premier, il aurait lu ces lettres, et j'aurais désiré que sa parole autorisée proclamât, avant moi, tout ce qu'il y avait d'abnégation dans la conduite de Sa Majesté à cette époque. Ce n'est pas de la politique, cela, c'est l'élan du cœur. Les princes exilés ont bien assez de douleurs, pour ne pas leur refuser ces grands témoignages de l'opinion, quand ils ont su les mériter.

Eh bien, messieurs, vous ne trouverez pas en l'impératrice une femme qui réclame une couronne, une femme dont l'ambition est excitée, une femme qui se rappelle qu'elle a possédé la puissance. Vous avez sous les yeux une Française qui sait les Français malheureux, et qui veut essayer de les sauver.

Il y a des grandeurs qu'il faut toujours reconnaître, et plus le malheur a frappé ceux qui s'honorent par de grandes actions, plus il faut s'incliner devant eux, avec l'admiration qu'on ne peut jamais refuser à la noblesse et à l'abnégation.

Suit le récit des diverses tentatives successivement faites par l'impératrice, auprès de l'ambassadeur de Prusse et du roi, démarches inutiles, qui n'eurent aucun résultat.

..... On demandait à l'impératrice l'impossible ! A cette conspiration bonapartiste dont vous parlez, il y avait une barrière infranchissable, c'est que la régente de l'empire ne voulait pas signer ce qui pouvait porter atteinte à la situation du pays. On lui demandait des concessions qui n'étaient pas indiquées, on lui demandait des sacrifices, et elle aurait dû rentrer dans sa patrie, après en avoir arraché deux belles provinces !... Jamais !... Plutôt mourir dans l'exil que d'acheter le trône au prix de capitulations misérables et basses comme celle qu'on lui proposait.....

Je m'arrête, messieurs ; il y a des sentiments que tout le monde comprend. Je parle devant des hommes d'opinions diverses ; je parle devant des hommes qui ont cru qu'il était de leur devoir de combattre l'empire. Quelles que soient leurs sympathies, ce sont des hommes de cœur, je suis convaincu qu'ils pensent comme moi, et qu'ils admirent la conduite de l'impératrice.

Le gouvernement de la défense de Tours a voulu la faire remercier. Il a envoyé son chargé d'affaires auprès d'elle pour lui témoigner toute sa gratitude. Je ne peux pas blâmer le sentiment qui a inspiré cette démarche, et pourtant il ne faut jamais remercier un Français du bien qu'il veut faire à la France ; et, si nos gouvernants d'un jour y avaient réfléchi, ils auraient compris que le sentiment du devoir accompli, et que la satisfaction d'avoir pu prouver son amour à la France étaient pour l'impératrice le plus précieux de tous les remerciements ; elle le comprend ainsi, messieurs, car, lorsque le chargé d'affaires vint lui porter les paroles de remerciement, elle lui fit dire qu'elle ne pouvait le recevoir, et que, tout entière à son désespoir, elle n'avait pas à écouter des paroles de gratitude.

Eh bien ! parlera-t-on encore de conspiration bonapartiste ? Dira-t-on encore qu'on a voulu restaurer l'empire malgré la France, et, pour employer le mot du général Changarnier, que les maréchaux étaient des prétoiriens qui voulaient entraîner les troupes et imposer au pays le gouvernement de leur choix ?... Vous savez la vérité : les généraux et les maréchaux voulaient sauver l'armée, et ils étaient allés vers l'impératrice parce que, seule, elle pouvait intervenir. L'impératrice voulait sauver l'armée, et, comme elle l'a écrit plusieurs fois, elle ne faisait rien pour sa couronne ; c'était pour les soldats malheureux et affamés qu'elle agissait.

J'ai fini sur ce point, messieurs ; ne discutons pas sur des sentiments généreux et nobles, — la souveraine qui ne veut pas entendre parler d'une négociation qui peut porter atteinte à l'élevation de ses sentiments, — elle n'est plus en France, elle n'a plus le pouvoir, elle ne se servira pas de ce reste de puissance que la Prusse veut lui donner. — Elle est une femme qui pleure, elle n'est pas une impératrice qui traite.

Voilà ce qui s'est passé, et ce que l'histoire enregistrera.

Ce qu'on avait espéré, on ne l'avait pas obtenu. Le concours de la régente, il avait été noblement refusé. Elle avait prié ; on ne voulait pas de prière, on voulait des actes. Elle avait imploré, on avait laissé couler ses larmes. On lui avait dit qu'elle devait faire acte de souveraine, elle ne l'avait pas voulu. Tout était terminé.

Quand cette dépêche arriva, on le comprit. C'était le 24. Le maréchal Bazaine réunit immédiatement tous les chefs de corps d'armée. J'ai là le procès-verbal que vous ne connaissez pas, et que je dois vous lire, il est du 24 octobre. Le premier mouvement fut un cri d'indignation, la première parole du maréchal Bazaine fut qu'il devait se faire tuer avec son armée.....

Voici la fin de ce procès-verbal :

« Le maréchal Bazaine propose au général Frossard de se charger de cette commission délicate.

« Le général Changarnier craint que le général Frossard n'ait pas assez de calme et de liant dans le caractère pour mener à bien cette négociation.

« Le maréchal Canrobert demande alors au conseil de vouloir bien donner sa confiance

au général Changarnier, dont la position indépendante, le caractère et la réputation européenne sont un sûr garant de succès.

« Le conseil, à l'unanimité, se range à l'opinion de Son Excellence, et le général Changarnier déclare que son dévouement à l'armée du Rhin, et à son chef, lui fait un devoir d'accepter cette délicate mission.

« En conséquence, le conseil arrête les conditions ci-après qui devront être l'objet des pourparlers :

« 1° Demander la liberté de l'armée, qui appellera à elle, dans l'intérieur de la France, les anciens corps constitués pour traiter ;

« 2° Demander la neutralisation de l'armée de Metz, sur un point du territoire où l'on appellerait les corps constitués..... »

On sait que la tentative du général Changarnier fut inutile, il ne put obtenir aucune concession. Le général de Cissey ne fut pas plus heureux.

Le général de Cissey est parti. Rien ! Rien que la capitulation de Sedan, la prison, la confiscation de tout le matériel. On lui remit le protocole de Sedan, en lui disant : « Voilà ce qu'il faut accepter, sinon rien de fait ! » On ne pouvait pas mourir de faim, on céda...

Le maréchal Bazaine et les chefs de corps auraient-ils dû accepter cette extrémité ? C'est alors qu'on eût eu raison de dire qu'ils étaient bien coupables. Les paroles éloquentes peuvent troubler quelquefois l'esprit public ; elles sont brillantes, mais elles sont rarement justes. S'écrier que l'honneur du pays était dans la mort de l'armée ; que l'immolation du soldat valait mieux que la capitulation ; proclamer souvent en termes animés et éloquents, dans un réquisitoire, que cette hécatombe aurait ajouté à la gloire du soldat français, c'est faire vibrer dans l'âme de la nation de ces sentiments violents qui peuvent égayer quelques-uns ; mais, je le répète, les soldats ne sont pas faits pour être tués, et l'homme qui, chargé du commandement d'une armée, immolerait ainsi des existences chères à la patrie, savez-vous comment je l'appellerais, moi ? Un assassin.

L'honneur ne consiste pas dans un sacrifice inutile ; l'honneur, c'est, quand on a accompli tout son devoir, quand on s'est défendu autant qu'on a pu, quand on n'a rien à se reprocher, quand on est en face d'une force majeure, dis-je, c'est d'interroger sa conscience, et, si l'on n'a plus rien à espérer, de s'en remettre à Dieu, et de veiller au salut des hommes dont on a la charge.

Voilà l'honneur, voilà le devoir, je n'en connais pas d'autre, et ceux-là qui diraient autrement, n'auraient pas la conscience honnête, et ne sauraient pas ce qu'est le respect de l'humanité.

Il fallait capituler ; et le 26 octobre, le lendemain du jour où M. le général Changarnier et M. le général de Cissey avaient vainement été trouver l'ennemi, on fait une conférence ; on réunit tous les chefs de corps, et il fut décidé que le général Jarras serait chargé d'aller négocier la capitulation.....

Le général Jarras revint — il vous a fait un récit, les larmes aux yeux, je le crois bien ! Ah ! le souvenir ne s'efface jamais, quand on a traversé ces angoisses, et il est impossible de parler du passé sans cette émotion communicative qui nous faisait tous pleurer avec lui. Il avait fait ce qu'il avait pu ; il signa les protocoles, muni de pouvoirs réguliers ; et, le 28 au

matin, pour la dernière fois, ces vaillants capitaines, ces grands et illustres héros de la France, se réunissaient pour constater que tout était fini.....

Le défenseur lit ce procès-verbal, et ajoute :

Et après que ce procès-verbal eut été signé par le maréchal Bazaine, ces pauvres soldats, ils se séparèrent ; captifs, ils furent jetés sur les différentes provinces de l'Allemagne, se disant qu'ils avaient tout fait pour l'honneur de la France.



M^e LACHAUD fils.

Ah ! messieurs, quand un maréchal de France a eu la douleur de capituler, comme l'a fait le maréchal Bazaine, quand il a son passé de gloire, quand il succombe sous le faix des victoires qu'il a précédemment remportées, lui dire qu'il est un traître, qu'il n'a pas accompli son devoir, pour sauver cette ville et cette armée, ah ! c'est l'accusation la plus violente qui puisse jamais tomber de la bouche du ministère public. Car, je vous le dis, moi, s'il y a au monde une grandeur, s'il y a au monde une ambition légitime qui dépasse tous les trônes, c'est de sauver le pays, et si Bazaine avait sauvé Metz et l'armée de Metz, ce serait le sauveur de la France.

L'audience est levée.